

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 mars 2018

Convocation du 08 mars 2018

Publication du 19 mars 2018

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE).

Étaient excusés : Philippe RUPIN (retenu par une réunion communautaire), Vincent BAILLY, Mireille SABRI.

Étaient absents : Sophie LEVITTE, Lucile ECOFFET.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 12 mars 2018 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2018 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Ancienne Mairie

Les travaux de réfection intérieur ont été réalisés. La commune va procéder au changement des 3 éclairages de la montée d'escalier.

Le bail a été signé, l'entreprise Saint-Bernard Services s'est installée au 1^{er} mars 2018. Cette société propose un service consistant à ramener les personnes ayant commandé une prestation chez elles avec leur propre véhicule.

Enfouissement des réseaux RD 31

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur le rue de Gevrey ont débuté ce lundi 12 mars. Afin de permettre la réalisation des travaux et d'assurer la sécurité du chantier, un arrêt municipal interdit la circulation dans le sens Dijon/Gevrey-Chambertin et une déviation a été mise en place par le rue des Chêneteaux. Le stationnement le long des Remparts sera également interdit pendant la première phase des travaux.

La première réunion de chantier est programmée le 20 mars pour auront lieu tous les 15 jours.

Les travaux sont planifiés jusqu'à fin mai – début juin.

L'entreprise Roger Martin interviendra ensuite pour les travaux de voirie (places de stationnement ...) La commune reste dans l'attente du devis d'aménagement supplémentaire.

II. Extension Eclairage Public rue de Gevrey

Lors de la rénovation de l'éclairage public, la commune avait fait tirer un fourreau en prévision de l'installation de candélabres à l'entrée de la commune côté Gevrey-Chambertin. M. le Maire présente le devis du SICECO pour l'extension de l'éclairage public sur la RD 31 avec installation de 3 candélabres pour marquer l'entrée de village.

Le coût des travaux s'élève à 8 127,08 € subventionnés à hauteur de 40% par le SICECO. Le montant restant à charge de la commune est évalué à 4 876,73 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public rue de Gevrey
- **ACCEPTE** de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;
- **DIT** que les travaux seront amortis sur 10 ans.

Il est proposé d'installer des prises illuminations sur ces candélabres.
Le SICECO subventionnant jusqu'à 6 prises illuminations par an,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** au SICECO la pose de 6 prises illuminations en 2018 dont 3 sur ces nouveaux candélabres ;
- **DIT** que ces travaux seront inscrits à l'article 65548 du budget 2018.

III. Lotissement les Remparts : rétrocession des espaces libres et réseau

M. le Maire rappelle qu'une convention de rétrocession des espaces libres et réseaux divers avait été passée avec le lotisseur du permis d'aménager le lotissement « les Remparts ».
Les travaux ayant été réceptionnés, le lotisseur sollicite la rétrocession.
Conformément à la convention, la voie nouvelle (A) d'une superficie de 544m², l'espace vert (C) d'une superficie de 274m² ; le réseau d'eau pluviales seront acquis gratuitement par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert dans le domaine privé communal des parcelles AD 139 et AD 141 et autorise le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession ;
- **DIT** que, conformément à la convention, les frais seront à la charge du lotisseur qui s'y oblige.

IV. Projet aménagement rue des Chêneteaux

M. le Maire et M. LAUTERBORN ont reçu M. Philippe GOGNAT du service Mission Conseil et Assistance aux collectivités (MiCA) pour une étude sur l'aménagement et la sécurisation de la rue des Chêneteaux.

Les propositions d'aménagements sont les suivantes :

- Mise en place de potelets pour protéger accotement
- Ecluses doubles rue des Chêneteaux

Un test sera réalisé lorsque la déviation liée aux travaux de la RD31 sera terminée.

V. Renouvellement convention sollicitation des services départementaux

M. le Maire explique que la commune a signé une convention avec le Conseil Départemental en 2015 pour la réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

M. le Maire propose le renouvellement de cette convention. Le conseil Municipal approuve.

VI. Compte rendu des réunions

 **SIVOS de Gevrey-Chambertin**

L'achat de terrain a été régularisé. Le parking est aménagé et le reste du terrain mis à disposition d'une ferme biologique. Le transfert du SIVOS à la communauté de communes est à l'étude.

Conseil Ecole

Un rappel des règles de sécurité sur le parking a été fait par les représentants de parents d'élèves.

La commune de Saint-Philibert ayant voté contre le retour à la semaine de 4 jours, la demande de dérogation pour les rythmes scolaires est en attente.

VII. Questions et informations diverses

Eglise de Fénay

Madame le Maire de Fénay a transmis l'estimation financière de l'architecte pour les travaux intérieurs de l'église. La quote-part de la commune (2/5^{ème}) s'élèverait à 110 000 €. M. le Maire donne lecture de la réponse qu'il a faite indiquant que le Conseil Municipal ne peut financer cette somme à court terme.

Incivisme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel d'un habitant relatif d'une part à la gestion des nuisances sonores occasionnées par le flux de circulation de la Départementale traversant notre commune et d'autre part à l'état de saleté en accroissement constant sur l'ancien parking de la mairie. Des dépôts sauvages se multiplient et des graffitis sont apparus récemment.

M. le Maire a précisé que les travaux que nous mettons en œuvre sur les années futures, en complément de ceux déjà réalisés, vont dans le sens d'une réduction de la vitesse et par conséquent d'une réduction du niveau sonore supporté par les riverains de la RD 996. Le département clôturera ces travaux par une réfection complète de la bande de roulement une fois nos trottoirs terminés donc à l'horizon 2021/2022.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 09 avril 2018